

LA CTC NE VEUT PLUS DE PRÉCARITÉ DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Opération « ORELI » pour la rénovation énergétique des logements individuels

Rénover les maisons anciennes pour réaliser des économies d'énergie mais aussi réduire les coûts liés aux dépenses énergétiques pour les familles corse, voilà l'objectif d'ORELI lancé par la CTC. Ce sont 3000 logements qui devraient être rénovés chaque année à l'issue d'une phase de tests.

CASA. L'Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse (AAUC) a présenté dernièrement son dernier projet : ORELI. Un acronyme qui signifie : Outils pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel.

Adopté à l'unanimité le 3 octobre dernier par l'Assemblée de Corse, cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), conduite par l'AAUC et son département Énergie. L'enjeu est de définir la méthode la plus pertinente pour mener à bien les projets de rénovation des logements individuels et de les optimiser par le biais d'une méthode de massification. « ORELI est un des moyens de lutte contre la précarité en s'attachant principalement à lutter contre la précarité énergétique. Nous travaillerons conjointement avec l'ADEC mais aussi le département Formation de la Collectivité Territoriale. En matière de rénovation énergétique des maisons individuelles, le panel de solutions techniques et financières est large, mais ces approches ne produisent pas toujours les effets escomptés, c'est à dire une réduction importante des dépenses énergétiques pour un coût de travaux maîtrisé » a expliqué Fabienne Giovannini, Présidente de l'AAUC.

Le projet ORELI se déroulera sur



trois ans. Le recrutement de 200 logements « pilotes » répartis sur l'ensemble de l'île démarre dès à présent et sera réalisé par le réseau des Espaces Infos Énergie de Corse. Une étude approfondie permettra de déterminer les travaux nécessaires à engager afin d'améliorer l'habitat et de réduire les coûts pour les ménages de leurs factures liées à l'énergie. Sur le plan financier, une aide pouvant aller jusqu'à 10000 euros pourra être allouée et cumulable avec des aides existantes.

Un ambitieux programme

L'objectif final est de pouvoir rénover plus de 3000 logements par an à l'horizon 2050. Cette mesure paraît tant utile que nécessaire lorsqu'on sait qu'en Corse il y a 20 000 ménages en situation de précarité énergétique soit plus de 15% de la population. L'île est donc touchée par un important phénomène de vulnérabilité. Elle affiche un taux d'effort énergétique de 9,2% contre 4,3% sur le continent. A savoir, le nombre de ménages prêts à basculer vers la précarité énergétique avec la part que pèsent les dépenses liées à l'énergie dans leur logement. L'essentiel des précaires énergétiques vivent dans des logements

anciens (construits il y a plus de vingt ans. Les travailleurs sociaux seront bien sur partie prenante dans le dispositif. Le Docteur Pernin, représentant bon nombre d'associations sociales a rappelé l'importance de réduire les coûts pour les familles lorsqu'on sait que les salaires ne peuvent être augmentés. L'économie réalisée pourra considérablement accroître le pouvoir d'achat de chacun mais aussi indirectement contribuer à l'essor économique de l'île.

Une opportunité pour toute la filière BTP

Et lorsqu'on parle de retombées, la première filière qui sera directement impacté par ORELI sera incontestablement celle du BTP. « Dans un premier temps, un important plan de formation sera mis en œuvre dans les métiers du bâtiment ou relatifs aux énergies renouvelables, a expliqué Joseph Giacometti en charge du Département Formation. Il faut permettre à nos entreprises locales de pouvoir être en capacité de postuler sur les marchés et de mener à bien les missions. Ce sera donc un plan de formation de grande ampleur qui sera source d'emploi dans l'avenir. » L'intervention du département

Formation est donc fondamentale dans le dispositif et pour l'ensemble des objectifs fixés dans la PPE, notamment pour soutenir les entreprises du BTP. 5213 artisans et 525 TPE et PME composent le secteur, ce qui représente environ 15 000 salariés. Avec un chiffre d'affaire de plus d'un milliard d'euros en 2014 ce poids lourd de notre économie représente 10,2% de la valeur ajoutée de la Corse. Jean-Christophe Angelini, Président de l'ADEC, a souligné l'importance de l'enjeu lié à la filière : « Il est particulièrement important d'accompagner ces entreprises et de leur donner les moyens de pouvoir se positionner sur les marchés. Il faut savoir que de grands groupes hors Corse se positionnent souvent mais il serait préférable pour des raisons économiques évidentes de faire travailler au local. Il faut donc donner les moyens aux entreprises de se former et de pouvoir présenter des offres concurrentielles sur un marché qui sera porteur sur les années à venir. »

La rénovation énergétique du parc bâti constitue donc l'un des piliers de la PPE et doit encore accélérer pour accéder, à l'horizon 2023, à son régime de croisière, par la suite maintenu sur trois décennies. Cela se traduira par environ 300 millions d'euros d'activité annuelle, mobilisant 4000 à 5000 emplois permanents. Plusieurs réunions de travail avec les Fédérations du BTP sont ainsi prévues afin de définir les voies et moyens d'accompagnement du secteur. Un plan de relance opérationnel au travers d'une Convention cadre ADEC – fédérations du BTP sera ainsi proposé à l'Assemblée de Corse au début du 2ème semestre 2016.

ISABELLE BARTOLI